

ADIL 13
Association loi de 1901
Siège social : 15, Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE
SIRET : 444 149 645

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2022



Groupe Trial Marseille Provence
2 rue Odette JASSE
13015 MARSEILLE
Inscrite à la CRCC d'Aix-Marseille
Sous le numéro 4100088664

Mme Annie MARTINEZ
Associée
Inscrite à la CRCC d'Aix-Marseille
Sous le numéro 6001098

ADIL 13
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT
Siège social : 15, Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE

SIREN : 444 149 645

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ADIL 13 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ADIL 13 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes , sur la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la date d'émission de notre rapport

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ADIL13 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 mai 2023

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 8 juin 2023
Le Commissaire aux comptes
Groupe Trial Marseille Provence
Annie MARTINEZ

Signé électroniquement le 08/06/2023 par
Annie MARTINEZ

 Signed with
universign



AGENCE DEPT D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT 13

15 Avenue Robert Schuman

13002 MARSEILLE

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Activité principale de l'association :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à MARSEILLE

Le 06/06/2023

ADIL 13

7 Cours Jean Ballard

13001 MARSEILLE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	106 932	104 881	2 051	7 363	5 312	72.14
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 411 924	392 841	1 019 083	1 096 636	77 553	7.07
	Installations techniques Matériel et outillage	277 922	221 184	56 739	87 054	30 315	34.82
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	18 210		18 210	3 210	15 000	467.29	
Total I	1 814 989	718 905	1 096 083	1 194 264	98 180	8.22	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	87 199	70 887	16 312	13 975	2 337	16.72
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	371 649	63 967	307 682	277 287	30 395	10.96
	Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	150 000		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 578 103		1 578 103	1 541 280	36 823	2.39
Charges constatées d'avance (2)	31 222		31 222	19 841	11 381	57.36	
Total II	2 218 172	134 854	2 083 318	2 002 383	80 935	4.04	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 033 161	853 759	3 179 402	3 196 647	17 245	0.54	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité		1 069 737		1 069 737			
Autres							
Report à nouveau		755 199		652 670	102 529	15.71	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		107 499		102 529	4 970	4.85
	Situation nette (sous total)		1 932 436		1 824 936	107 499	5.89
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I		1 932 436		1 824 936	107 499	5.89
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		41 667		61 667	20 000	32.43
	Total II		41 667		61 667	20 000	32.43
PROVISIONS	Provisions pour risques		10 000		15 347	5 347	34.84
	Provisions pour charges						
	Total III		10 000		15 347	5 347	34.84
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		888 233		969 770	81 536	8.41
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		54 543		58 783	4 241	7.21
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		249 997		263 457	13 460	5.11
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		2 526		2 687	160	5.97
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV		1 195 299		1 294 697	99 398	7.68
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		3 179 402		3 196 647	17 245	0.54

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 294 697

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	7 400		24 132		16 732	69.34
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	2 019 751		2 002 429		17 322	0.87
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 614		27 968		18 354	65.63
Utilisations des fonds dédiés	61 667				61 667	
Autres produits	33 291		36 443		3 152	8.65
Total I	2 131 723		2 090 972		40 751	1.95
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	463 373		363 278		100 095	27.55
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	95 294		92 313		2 982	3.23
Salaires et traitements	848 273		814 533		33 740	4.14
Charges sociales	442 117		446 038		3 921	0.88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	122 595		124 527		1 933	1.55
Dotations aux provisions	13 967		65 347		51 380	78.63
Reports en fonds dédiés	41 667		61 667		20 000	32.43
Autres charges						
Total II	2 027 286		1 967 702		59 584	3.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	104 437		123 269		18 833	15.28

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		81			81	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		81			81	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés	13 670		14 844		1 174	7.91
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	13 670		14 844		1 174	7.91
2. Résultat financier (III-IV)	13 589		14 844		1 255	8.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	90 848		108 426		17 577	16.21
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	16 951				16 951	
Sur opérations en capital			3 794		3 794	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	16 951		3 794		13 157	346.82
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	300		9 690		9 390	96.90
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	300		9 690		9 390	96.90
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	16 651		5 896		22 547	382.40
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	2 148 755		2 094 766		53 989	2.58
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 041 256		1 992 236		49 019	2.46
5. EXCEDENT OU DEFICIT	107 499		102 529		4 970	4.85

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice écoulé ainsi que les principaux faits intervenus depuis la clôture de l'exercice sont relatés dans le rapport d'activité. Nous précisons toutefois pour une bonne lecture des comptes que :

Après une année 2021 marquée par une reprise progressive de l'ensemble des pans de l'activité de l'ADIL13 à l'issue de la crise sanitaire, les comptes 2022 confirment un retour à la normale de l'activité de l'ADIL à un niveau cependant légèrement inférieur aux prévisions budgétaires, et ce, pour les raisons suivantes :

- La rotation significative des effectifs enregistrés par l'ADIL13 en 2022 est à l'origine d'un défaut de recrutement de 2 ETP (prévus au BP 2022) pénalisant principalement la mission socle de conseil juridique,
- L'ADIL13 n'a par ailleurs pas été en mesure d'assurer sa présence au salon de l'immobilier "Immotissimo Marseille 2022" et n'a donc pas consommé l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet soit 16 000 €,
- Enfin, l'observatoire des charges de copropriété n'a pas été mis en œuvre comme prévu en 2022 (mise en œuvre reportée à 2023).

La progression globale du volume de l'activité de l'ADIL13 entre 2021 et 2022 résulte principalement de l'augmentation de la charge de travail induite par la signature de nouvelles conventions en lien avec les missions spécifiques conduites par l'ADIL. Ainsi avec 8 actions spécifiques mises en œuvre en 2022, l'impact budgétaire de celles-ci est aujourd'hui non négligeable puisqu'elles représentent 45% du volume d'activité de l'ADIL contre un peu moins de 15% il y a 10 ans.

Ainsi dans le cadre de la prévention des expulsions locatives notamment, l'ADIL finalise en 2022 le déploiement du dispositif marseillais de prévention des expulsions à l'ensemble du territoire Marseillais.

L'Adil13 assure par ailleurs depuis 2021 deux nouvelles missions dans le cadre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) :

- Le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique - programme SARE : service pour lequel les conseillers juristes de l'ADIL renseignent les particuliers sur les questions juridiques et financières de la rénovation.
- Le numéro unique dédié à la rénovation Énergétique Allo Rénov'énergie : dispositif pour lequel l'Adil assure l'accueil téléphonique des usagers en marque blanche, afin de les router vers les opérateurs énergie du service public de la rénovation.

Les indicateurs d'activité de ces deux actions progressent sur la période 2021-2022 et les objectifs fixés sont soit atteints, soit dépassés. Les téléconseillers de l'ADIL13 ont notamment traité près de 15 000 appels en 2022, soit une augmentation de 25% sur un an. Pour assurer ce service dans de bonnes conditions l'ADIL a eu recours à du personnel intérimaire en appui de l'équipe juridique. Cette prestation d'intérim n'était pas initialement prévue au BP 2022 qui valorisait l'embauche de ce personnel en contrat précaire au travers des charges de personnel. Ce choix a été opéré afin d'assurer la continuité du service dans l'attente de plus de certitude sur la reconduction en 2023 des financements alloués en 2022.

Enfin l'ADIL13, avec un effectif constant sur la période 2021/2022, est parvenue à assurer un volume de conseil historiquement élevé en 2022 sur sa mission socle de conseil juridique financier.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 932		
TOTAL			
Constructions sur sol propre	883 339		
Installations générales agencements aménagements des constructions	528 585		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	397		
Installations générales agencements aménagements divers	0		
Matériel de transport	16 270		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	251 841		9 414
TOTAL	1 680 432		9 414
Prêts, autres immobilisations financières	3 210		15 000
TOTAL	3 210		15 000
TOTAL GENERAL	1 790 574		24 414

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			106 932	106 932
TOTAL				
Constructions sur sol propre			883 339	883 339
Installations générales agencements aménagements constr.			528 585	528 585
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			397	397
Installations générales agencements aménagements divers			0	0
Matériel de transport			16 270	16 270
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			261 256	261 256
TOTAL			1 689 847	1 689 847
Prêts, autres immobilisations financières			18 210	18 210
TOTAL			18 210	18 210
TOTAL GENERAL			1 814 989	1 814 989

Les investissements bruts effectués au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 9 414 € et correspondent pour l'essentiel à l'acquisition de 4 ordinateurs (3 portables et 1 fixe).

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	99 569	5 312		104 881
TOTAL				
Constructions sur sol propre	182 369	44 644		227 013
Installations générales agencements aménagements constr.	132 919	32 909		165 828
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	397			397
Matériel de transport	16 270			16 270
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	164 788	39 730		204 517
TOTAL	496 742	117 283		614 025
TOTAL GENERAL	596 311	122 595		718 905

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 312				
Constructions sur sol propre	44 644				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	32 909				
Matériel de bureau informatique mobilier	39 730				
TOTAL	117 283				
TOTAL GENERAL	122 595				

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	61 667	41 667	61 667			41 667	
METROPOLE AMP ETUDE AVT2	20 000		20 000				
DIHAL MISSION PEX	41 667	41 667	41 667			41 667	
TOTAL	61 667	41 667	61 667			41 667	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	15 347		5 347		10 000
TOTAL	15 347		5 347		10 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	70 887				70 887
Autres provisions pour dépréciation	50 000	13 967			63 967
TOTAL	120 887	13 967			134 854
TOTAL GENERAL	136 234	13 967	5 347		144 854
Dont dotations et reprises d'exploitation		55 634	5 347		

Le poste dotations aux provisions s'établit à 13 967 €, il correspond aux cotisations non perçues placées en créance douteuses concernant les partenaires suivants :

- HABITAT MARSEILLE PROVENCE (cotisations 2021-2022) pour un montant de 3 090 €
- SACOGIVA (cotisations 2020-2021-2022) pour un montant de 4 635 €
- LE CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE (cotisations 2021-2022) pour un montant de 3 090 €
- CHATEAURENARD (cotisation 2021) pour un montant de 3 152 €

Concernant les diminutions :

La provision constituée en 2021 pour risque de non-paiement d'une partie de la subvention allouée par la Métropole AMP (DGA Stratégie environnementale) pour un montant de 5 347 dans le cadre de l'action SARE a été reprise en totalité en 2022 car la subvention a finalement été versée en cohérence avec les objectifs réalisés mais sans prise en considération des critères d'écrêtement préalablement fixés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	18 210	18 210	
Clients douteux ou litigieux	70 887	70 887	
Autres créances clients	16 312	16 312	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	869	869	
Débiteurs divers	370 780	370 780	
Charges constatées d'avance	31 222	31 222	
TOTAL	508 280	508 280	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	888 233	82 552	270 786	534 895
Fournisseurs et comptes rattachés	54 543	54 543		
Personnel et comptes rattachés	56 918	56 918		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	172 514	172 514		
Autres impôts taxes et assimilés	20 565	20 565		
Autres dettes	2 526	2 526		
TOTAL	1 195 299	389 618	270 786	534 895
Emprunts remboursés en cours d'exercice	81 536			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits à recevoir

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	31 222
Total	31 222

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
NATIXIS 1089 TR 2023	9 257		
D4 IMMOBILIER	2 251		
XEROX 1-2/2023	3 133		
QUADIENT 2023	1 725		
SAS 2023	7 254		
IBH 1ER TRIM 2023	7 602		
Total	31 222		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	9
Employés	11
Total	20

"Selon l'art D.123-200 du code de commerce, le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice et est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail"

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

o Hypothèque légale de rang 1 et hypothèque conventionnelle au profit du Crédit Agricole donnée le 14/10/2016 et courant jusqu'au 01/10/2032, fin de remboursement de l'emprunt. Cet emprunt d'un montant initial de 1 050k est en cours au 31/12/2022 pour 724k€

o Une promesse d'affectation hypothécaire au profit du Crédit Agricole compte tenu d'un crédit de 300k€ octroyé le 12/07/2017 pour lequel l'en cours au 31/12/2022 s'élève à 164k€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.